



PRÉVENTION COVID-19

Dernière mise à jour 05/05/20 - 17h

N
U
M
É
R
O

V
E
R
T

CORONAVIRUS

La Ville de Bourges, Bourges Plus et le CCAS
mettent en place un service pour répondre à vos questions

0 800 400 805
de 8h00 à 18h00 - 7j/7

**APPEL
GRATUIT**

BOURGES BOURGES PLUS CCAS

A
U
T
R
E
S

3919 : numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence

Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile

Appel anonyme et ne figurant pas sur les factures de téléphone

Ouvert du lundi au samedi, de 9 h à 19 h

En cas d'urgence, appeler le 17, qui déclenchera une intervention de la Police ou de la Gendarmerie

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr : ARS Centre Val de Loire

Situation et informations de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sur le Covid-19

Vous habitez Bourges et son agglomération

Vous avez des symptômes de coronavirus
(Fièvre, toux, difficultés à respirer)

Vous devez :

- Observer un confinement strict à domicile
- Surveiller votre température deux fois par jour

En cas d'aggravation des symptômes

Appelez votre médecin traitant ou l'un de ces trois numéros :

02 48 23 41 30

02 48 23 41 73

02 48 23 22 49

Des professionnels de santé, à votre écoute tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, vous orienteront vers un médecin généraliste (téléconsultation privilégiée)

L'appel au SAMU-CENTRE 15 doit être réservé aux urgences

Pour limiter la propagation du COVID-19 adoptez les gestes barrières :

Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

ACCUEIL MAIRIES	
Hôtel de Ville	<p>16 03 2020</p> <p>Accueil au public fermé</p>
	<p>Déclarations de naissance, de décès, vente urgente de concessions funéraires et démarche de pompes funèbres, se présenter devant la mairie et appeler le 02 48 57 80 00. Un agent viendra à votre rencontre (fermé le samedi matin). Effectuez le maximum de formalités en ligne sur www.ville-bourges.fr ou par téléphone : 02 48 57 80 00</p>
Mairies Annexes	<p>19 03 2020</p> <p>Mariage : célébration uniquement en intimité et strictement limité aux obligations règlementaires</p>
	<p>15 03 2020</p> <p>Fermées, sauf Asnières-les-Bourges pour assurer ses missions d'état civil / uniquement sur rendez-vous</p>
BÂTIMENTS MUNICIPAUX	
Écoles	<p>13 03 2020</p> <p>Fermées</p>
	<p>17 03 2020</p> <p>Accueil 3 - 11 ans : 30 places (+20 places si besoin) pour les professionnels dont les principes ont été édictés le 13 mars 2020 par le Ministre de la Santé et des Solidarités / Assuré par les enseignants de l'Éducation nationale / horaires habituelles / surveillance de la pause méridienne en complément dans certains cas</p>

V I L L E D E B O U R G E S	Équipements sportifs	13 03 2020 Fermeture Piscines, Gymnases, Stades...
	Équipements culturels	13 03 2020 Fermeture des Musées, Muséum, Médiathèque, Bibliothèques, Conservatoire / cinéma et Auditorium MCB / Théâtre Jacques Cœur / Le Hublot / la salle d'exposition d'art le Château d'eau
		20 03 2020 Portage de livre à domicile annulé
		24 03 2020 La médiathèque de Bourges propose un abonnement gratuit à ses ressources numériques à toute personne qui le demandera (sans restriction de lieu de résidence)
	Structures Jeune public et jeunesse	13 03 2020 Fermeture des Centres de Loisirs, ludothèques, structures de quartier, Bureau Information jeunesse et les Points Rencontre Jeunes
	AUTRES	
	Parcs et jardins	17 03 2020 Fermés
	Les Marais	19 03 2020 Ne peuvent jardiner dans les marais que les maraîchers professionnels
		20 03 2020 par Arrêté Préfectoral - 23 03 20 précisions - 15 04 2020 par Arrêté Préfectoral Interdits à toute personne circulant à pied, en deux-roues motorisée ou non / Les accès dans les marais sont autorisés uniquement pour les propriétaires et locataires de parcelles potagères - Prolongation jusqu'au 11 mai
	Service Castor Plus	17 03 2020 Fermé
	Mission Emploi	16 03 2020 Fermé
	Réservations de salles municipales	16 03 2020 Annulées
	Sorties et événements	31 03 2020 Arrêt des écoles de sport / Report du Bal des Séniors / suspension animations séniors / Report des rencontres Chauves-souris / Annulation Semaine de la Santé Mentale / Annulation match de Rugby France-Angleterre / Annulation du Printemps de Bourges / Annulation des journées européennes des métiers d'Art / Report au 14 novembre de La nuit européenne des musées / Début de l'exposition « Kanak, enquête sur une collection » au Musée du Berry, reporté / Spectacle du 29 mars au Hublot annulé / Annulation de la 5ème édition du Nissan Bourges Urban Trail du 27 juin 2020 et report le 26 juin 2021
		20 04 2020 Manifestations annulées, décalées ou reportées - Mai : Nuits Lumière de Bourges décalées, Concours photo reporté, Journée de l'Europe annulée, Cosmic Trip annulé, Rassemblement Goldwing annulé, Printemps de l'Ecologie reporté - Juin : La Descente Infernale annulée, Les Fêtes Médiévales annulées, Exposition la Dame aux Jasmins reportée en 2021, Fête du jeu annulée, Fête des terroirs annulée, Fête des écoles de sport annulée, Journées de l'archéologie annulées, 101ème Foire De Bourges reportée du jeudi 24 au lundi 28 septembre 2020, Un été à Bourges décalé - Juillet : Bal des pompiers annulé
	Stationnement et parkings	16 03 2020 Le stationnement sur voirie publique et dans les parkings ouvragés est gratuit jusqu'à nouvel ordre
	Cimetières	27 04 2020 Les cimetières de la Ville de Bourges seront de nouveau ouverts à compter du lundi 27 avril, du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Ils resteront fermés le week-end et les jours fériés du 1er et du 8 mai
	Divers	19 03 2020 Déménagements autorisés si fin de bail
		19 03 2020 Fermeture des sanitaires publics

FORMATION	
IMEP	13 03 2020 Fermé

GESTION DES DÉCHETS	
B O U R G E S P L U S	Déchèteries 11 05 2020 Réouverture de toutes les déchèteries de l'agglomération
	Collecte des déchets 27 03 2020 Collecte des ordures ménagères (bacs verts) : pas de modification / Collecte des colonnes d'apport volontaire (verre, papier,...) : pas de modification / Collecte des encombrants : suspendue / Collecte des textiles : suspendue / Bacs roulants : en raison des risques sanitaires et des risques d'incendie, les bacs roulants doivent être rentrés et sortis pour les collectes / Demandes de bacs roulants (remplacement, nouvelle dotation, réparation,...) : activité suspendue
	19 03 2020 suspension des facturations à compter du 16 mars
	7 04 2020 Réouverture du centre de tri de Bourges : Reprise de la collecte sélective des bacs jaunes. Les usagers sont invités à recommencer à trier tous les emballages selon les consignes habituelles et à les mettre dans le bac à couvercle jaune, puis à le présenter à la collecte
	Divers 19 03 2020 Demandes de prêt et retour de broyeurs à végétaux, de couches lavables,... : activité suspendue
SERVICE DE L'EAU	
	13 03 2020 Maintenu
ASSAINISSEMENT	
	13 03 2020 Maintenu

PETITE ENFANCE	
C C A S	Crèches 13 03 2020 Fermées
	13 03 2020 Accueil 0-3 ans : service minimum pour les professionnels dont les principes ont été édictés le 13 mars 2020 par le Ministre de la Santé et des Solidarités / 7 structures ouvertes / 10 enfants par accueil / horaires habituels / 40 encadrants / 70 places potentielles / 3 occupées
SENIORS	
C C A S	Résidences autonomie 13 03 2020 Confinement total : plus d'entrée ni de sortie.
	18 03 2020 Tous les services sont renforcés (1 personne 7j/7 dans chaque résidence)
Portage de repas à domicile 13 03 2020 Maintenus 7j/7. Possibilité de nouvelles inscriptions	
ACTION SOCIALE - SANTE	
Centres sociaux 13 03 2020 Fermés	
Accueil Parents-Enfants 13 03 2020 Fermé	
Équipe Spécialisée Alzheimer 13 03 2020 Fermé	
Soins infirmiers à domicile 13 03 2020 Maintenus 7j/7	

Circulation réseau	21 03 2020 Voir tableau si dessous
Agence commerciale / Vente de titres	17 03 2020 Fermée / Vente de titres : Suspendue dans les bus
	9 04 2020 Gratuité pour les salariés munis d'une attestation de leur employeur / Prolongation de la validité des abonnements mensuels / Suspension des prélèvements du mois d'avril pour les abonnements annuels
Cycloplus	26 03 2020 Des vélos à assistance électrique sont mis à disposition gratuitement du personnel soignant. Prendre contact avec la STUB au 02.48.50.82.82

Crise sanitaire du COVID-19
Offre de transport du réseau AggloBus adaptée
à partir du samedi 21 mars 2020
Valable jusqu'à nouvel avis

*Les horaires sont différents de ceux du carnet horaire habituel !
Le détail est disponible sur www.agglobus.com*

Lignes	Itinéraires	Fréquences	Dernier départ de Nation	Destination
Ligne A	Foulonne ↔ La Rottée	Entre 20 et 25 min	19h36 19h23	La Rottée Foulonne
Ligne B	Foulonne / CREPS ↔ Hôpital	1h00	19h40 19h35	Hôpital Foulonne
Ligne C1 / C2	Hôpital / Saint-Doulchard	1h00	19h07 (C1) 18h11 (C1) 18h17 (C2) 19h12 (C2)	Briou Hôpital Briou Hôpital
Ligne 2	Nation ↔ Saint-Germain	Entre 40 et 80 min	19h20	Terres des Chailloux
Ligne 3	Asnières > Base de Voile > Centre Hippique	1h00	18h52 19h25	Centre Hippique Grosses Plantes
Ligne 4	Aéroport ↔ Pyramides	1h40	18h56 18h10	Pyramides Les Bois Verts
Ligne 6	Nation ↔ La Chapelle	1h00 (1)	18h35	Les Pâturaux
Ligne 8	Nation > Le Subdray > St-Florent / Massoeuvre	Entre 35 et 60 min	19h00	Salengro
Ligne 9	Nation ↔ Pierrelay / Morthomiers	1h00 (1)	18h35	Morthomiers
Ligne 10	Quai du Prado ↔ Fussy / Pigny	1h30 (1)	19h19 20h22	Pigny Quai du Prado
Ligne 12	Nation ↔ La Rottée	1h00 (1)	19h20	La Rottée
Ligne 13	Nation ↔ Trouy	1h00 (1)	19h25	Trouy Eglise
Ligne 15	Nation > Golf > Plaimpied	1h00 (1)	18h25	Grande Ruesse
Ligne 16	Nation ↔ Berry-Bouy / Marmagne	1h00 (1)	18h40	Marmagne

Aucun service scolaire n'est assuré.

LIBERTIBUS	Ce service est assuré normalement.	Horaires habituels
VITABUS	Les VitaBus V2, V13, V15 et VPro ² ne sont pas assurés. Le VitaBus Soir est assuré normalement	

Aucun service de Navette de Centre-Ville n'est assuré.

SERVICES DU DIMANCHE

Le service d5 du matin : Foulonne -> Halle St Bonnet est assuré normalement
Les services de l'après-midi d1 – d2 – d3 et d4 ne sont pas assurés

(1) : circule en heure de pointe uniquement (matin, midi et soir)

C O N S E I L D É P A R T E M E N T A L	ACCUEIL DU PUBLIC	
	Hôtel du Département	19 03 2020 Accueil au public fermé : Pyramides, Parc de Mazières, Hôtel du Département
	Autres accueils administratifs	19 03 2020 Accueil au public fermé : Pyramides, Parc de Mazières
	BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX	
	Collèges	13 03 2020 Fermés
	Équipements culturels	19 03 2020 Fermetures : Médiathèque, Musée départemental, salle de lecture des Archives départementales, Abbaye de Noirlac
	ACTION SOCIALE - SANTE	
	MDAS	19 03 2020 Maisons Départementales de Santé : Fermées
	MDPH	19 03 2020 Maison départementale des personnes handicapée : Fermée
	Visites à Domicile	19 03 2020 Reportées, sauf cas d'urgence en fonction de l'évaluation des professionnels et travailleurs sociaux concernés
	AUTRES	
Sorties et événements	19 03 2020 L'intégralité des manifestations, événements, inaugurations, festivals, conférences portés par le Conseil départemental du Cher, ou se déroulant au sein de ses structures est annulée	

	Commerces et marchés	20 03 2020 par Arrêté Préfectoral - 15 04 2020 par Arrêté Préfectoral Fermeture des commerces alimentaires dans les quartiers nord de Bourges à 18h (cf. périmètre ci-dessous) / Prolongation jusqu'au 11 mai 27 04 20 Réouverture progressive des marchés à partir du 29 avril prochain - Mercredi 29 avril : marché de la Chancellerie / Samedi 2 mai : marché de la Halle au Blé / Mardi 5 mai : marché du Val d'Auron / Mercredi 6 mai : marché de la Chancellerie / Jeudi 7 mai : marché des Marronniers / Vendredi 8 mai : marché des Gibjons / Samedi 9 mai : marché de la Halle au Blé / Tous les marchés vont reprendre sauf celui du dimanche à Saint-Bonnet (en attente d'une proposition d'aménagement travaillé par les commerçants)
	Lieux de cultes	17 03 2020 Maintenus mais plus d'offices à l'exception des cérémonies d'obsèques, avec un maximum de 20 personnes
	La Poste	25 03 2020 Services maintenus / Bureaux de poste ouverts : BOURGES LOUIS XI et BOURGES AEROPORT ouverts du lundi au vendredi 9h/12h-14h/17h, et le samedi 9h/12h30 (LOUIS XI) ou 9h/12h (AEROPORT)
		15 04 2020 Réouverture des bureaux de poste de Bourges Gibjons et Bourges Val d'Auron. Tous les distributeurs de billets sont en service même si les bureaux de poste sont fermés. Le carré pro de la plateforme courrier, zone du Moutet, est également ouvert de 8h à 18h pour toutes les opérations courrier, colis tant pour les professionnels que les particuliers
		20 04 2020 A partir de la semaine du 20 avril, la distribution du courrier se fera du mardi au vendredi soit un jour de plus
	Chasse et pêche	20 03 2020 par Arrêté Préfectoral Les activités collectives et individuelles de chasse et de pêche sont interdites (en dehors de la pêche professionnelle, scientifique ou de sauvegarde). Les opérations de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sont également prohibées
	Sites accessibles au public	20 03 2020 par Arrêté Préfectoral - 15 04 2020 par Arrêté Préfectoral Interdiction de fréquenter les bords des canaux, rivières, étangs, plans d'eau, chemins de halage, espaces naturels, bois et forêts, sites et bases de loisirs, parcs et jardins, voies vertes, ainsi que les Marais de Bourges - Prolongation jusqu'au 11 mai
COUVRE FEU	31 03 2020 par Arrêté Préfectoral - 3 04 20 précisions - 15 04 2020 par Arrêté Préfectoral Jusqu'au 15/04/2020 inclus, le déplacement de toute personne est interdit entre 21h et 6h, sauf dérogation, sur le territoire des communes de Bourges, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Trouy, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray / Fermeture des commerces alimentaires à 20h30 pour permettre aux clients de respecter le couvre feu de 21h - Prolongation jusqu'au 11 mai	

Mission Locale
(Bourges, Mehun sur Yèvre,
Saint Florent sur Cher)

3 04 20

Fermée au public mais continue à accompagner les jeunes de 16-25 ans sorties du système scolaire, soit par téléphone au 06 25 02 46 38, soit par email sur mlbourges18@gmail.com, ou soit via une permanence sur Facebook <https://www.facebook.com/missionlocalebourges/> le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020- 0240
RÉGLEMENTANT L'HEURE DE FERMETURE DES COMMERCE ALIMENTAIRES DANS UN PÉRIMÈTRE
DÉTERMINÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOURGES

